



Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 Fédération des groupements forestiers de l'Hérault

Rapport moral et d'activités 2025

Introduction

L'année 2025 a été marquée par la consolidation de la fédération départementale des groupements forestiers de l'Hérault et une montée en puissance de ses actions au service des GF adhérents.

Dans un contexte de fortes contraintes (dépérissement des forêts, difficultés administratives et financières des GF, complexité des relations avec l'État), la fédération a poursuivi son rôle d'appui, de représentation et d'animation.

1. Vie statutaire et gouvernance

Trois conseils fédéraux se sont tenus en 2025, les 17 mars, 18 juin et 14 décembre, tous à la Maison de Pays à Bédarieux, avec quorum atteint. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la fédération.

Le bureau fédéral a été complété avec la désignation de Bernard SALLETES comme second vice-président en mars, puis confirmé en juin lors de l'élection formelle du bureau (président, vice-présidents, trésorier et secrétaire).

En juin, le conseil a proposé l'intégration de Jean-Pierre CROUZAT (GF de Joncels) et de Christian BIÉS (GF du Pradal) au bureau, leur validation définitive étant renvoyée à la prochaine assemblée générale.

Suite au décès de Rémy PAILHES, la fédération se trouve en fin d'année avec un poste de vice-président à pourvoir pour rester en conformité avec les statuts, la désignation étant prévue également lors cette assemblée générale.

2. Adhésions, finances et appui administratif

En cours d'année, 24 groupements forestiers sur 43 se sont acquittés de leur cotisation et sont à jour d'adhésion à la fédération.

Un rappel de cotisation a été décidé pour être joint aux convocations de l'assemblée générale, afin de sécuriser les recettes et d'améliorer le taux d'adhésion.

La fédération a également commencé à réfléchir à d'éventuels partenariats bancaires, en particulier avec le Crédit Agricole, afin d'obtenir des conditions de frais bancaires plus

favorables pour les GF, un courrier a été adressé en ce sens à la direction du Crédit Agricole.

Sur le plan administratif, la fédération s'est investie dans l'appui aux gérants concernant les difficultés récurrentes de Kbis, de mise à jour des fichiers de porteurs de parts et de gestion de sociétaires inconnus ou injoignables.

Elle a poursuivi les échanges avec la DDTM, le CNPF Occitanie et le tribunal judiciaire, notamment à propos des GF toujours sous contrat FFN et des modalités de déclaration des sociétaires au greffe du tribunal de commerce de Béziers.

3. Appui aux groupements forestiers

Plusieurs situations de GF en difficulté ont mobilisé la fédération : GF de Comberassens (absence de gérants et d'AG depuis 2021), GF de Saint-Privat et Saint-Jean de la Blaquièrre (dissolution après restitution des parcelles aux porteurs de parts), GF de Caïmon (liquidateur nommé par le tribunal).

Une rencontre importante a eu lieu le 20 février entre la DDTM, le CRPF et la fédération, faisant apparaître la situation de trois GF encore sous contrat FFN/État, avec des dettes significatives (Le Pradal, Saint-Vital et Combes Rassens).

Par ailleurs, l'enquête interne lancée avec le questionnaire auprès des gérants de GF, avec 33 réponses reçues, fait ressortir en priorité les difficultés liées au Kbis, à la desserte forestière et à la recherche des porteurs de parts sociales.

La fédération a aussi exploré la possibilité, sous conditions et dans un cadre conventionnel sécurisé, de prêts temporaires aux GF en difficulté qui en feraient la demande, dans l'attente de la mise à jour de leurs situations administratives.

4. Projets européens, communication et outils numériques

L'année 2025 a vu un engagement fort de la fédération dans le projet européen SMURF 1, avec la participation du président au colloque de Rome sur la petite propriété forestière et la réalisation des questionnaires européens auprès de 15 gérants de GF.

Dans ce cadre, des actions de communication obligatoires ont été lancées sur le site Internet nouvellement créé (<https://www.fedegf34.fr/>) et sur le réseau LinkedIn, ainsi que la production de deux vidéos de présentation de la fédération .

Sur le projet en cascade européen SMURF 1, la fédération a engagé 2 500 € sur une enveloppe de 5 000 €, dégagant un bénéfice net de 2 500 € avant prise en compte des frais internes de fonctionnement.

Fort de cette expérience, le conseil a décidé de se positionner sur SMURF 2, en retenant trois activités sur six proposées : participation à la conférence finale à Bruxelles, création d'un site vitrine de 20 ha en sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) sur le GF de la Mazade Seigneuriale de Cousses-et-Brian et formation de deux personnes de la fédération à la SMCC, avec une avance de 50% de la subvention européenne.

En parallèle et pour répondre au projet, la fédération a mis en place un site Internet consacré (<https://www.fedegf34.fr/projet-smurf>), s'est attachée une adresse mail (fgfherault@gmail.com) et a défini un nouveau logo.

Le site doit devenir un outil central de diffusion d'informations aux gérants (fiches CRPF, modèles de contrats de chasse et pastoralisme, tutoriels sur l'INPI et le Kbis, actualités SMURF), les membres du conseil étant invités à proposer des contenus réguliers pour la page d'accueil.

5. Relations institutionnelles, fiscalité et actions de sensibilisation

La fédération a poursuivi un dialogue suivi avec la DDTM, le CNPF Occitanie, le préfet et le tribunal judiciaire pour débloquer les dossiers de GF encore sous contrat et sécuriser les procédures au greffe du tribunal de commerce.

Elle a également participé à des instances et événements forestiers, notamment le Conseil de développement forestier du PNR Haut-Languedoc et la « Nuit des Forêts » 2025 à Courniou co-organisée par Fransylva Hérault et le CNPF Occitanie, à laquelle la fédération a contribué financièrement.

Plusieurs points fiscaux ont été également clarifiés ou rappelés : répartition du forfait forestier entre sociétaires au prorata des parts, obligation pour le gérant d'informer chaque porteur de la somme à déclarer, et imposition au nom du GF des revenus issus de la chasse, des antennes relais ou du pastoralisme.

Des pistes ont été évoquées pour solliciter des exonérations partielles ou totales de foncier non bâti en raison du dépérissement forestier, illustrant la vigilance de la fédération sur les charges supportées par les propriétaires.

Conclusion et perspectives 2026

En 2025, la fédération a renforcé ses structures, clarifié son rôle d'appui aux gérants et engagé des projets européens et numériques structurants, tout en restant au plus près des difficultés concrètes des GF de l'Hérault.

L'année 2026 devra consolider ces acquis, notamment par la poursuite de SMURF 2, la négociation avec les partenaires institutionnels et bancaires et l'enrichissement continu du site Internet au service des groupements forestiers du département.

Je ne peux pas conclure sans parler de la tempête Nils du 12 février 2026 qui a durement touché les peuplements forestiers des Hauts Cantons et n'a pas épargné les groupements forestiers.

L'heure est aux bilans et aux évaluations, mais aussi à la sécurisation par l'exploitation des chablis. S'il faut se presser pour rétablir les accès sur l'ensemble des infrastructures, l'exploitation ne doit pas se faire n'importe comment. Un contrat de vente de bois doit être établi pour garantir et protéger le gérant. En outre, suivant les surfaces impactées, un avenant au PSG sera également nécessaire.

Le Président
Marc CLOPEZ